



Traité Pêa

Michna 2 - Chapitre 4

בְּדִלִית וּבְדִקָּל אֵינוֹ כֵּן;
אֶפְלוּ תִשְׁעִים וְתִשְׁעָה אוֹמְרִים לְבֹזֵז וְאַחַד אוֹמֵר לְסֵלֶק, לָזֶה
שׁוֹמְעִין, שְׂאֵמֵר כִּהְלָכָה.

Pour la vigne grimpante et le palmier, il n'en est pas ainsi. Même si quatre-vingt-dix-neuf disent d'abandonner la Pêa et un seul dit de procéder à la distribution, on écoute ce dernier, car il parle comme le veut la Halakha (la règle/la Loi).



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions